

«ACOUSTIK» formule faible COV SCÉLLANT POUR L'ISOLATION ACOUSTIQUE

156 XX0

Fiche technique # 20090428

DESCRIPTION

Mastic pour l'isolation acoustique et le scellement qui ne sèche pas et ne fait pas de peau à base de caoutchouc polymère synthétique.

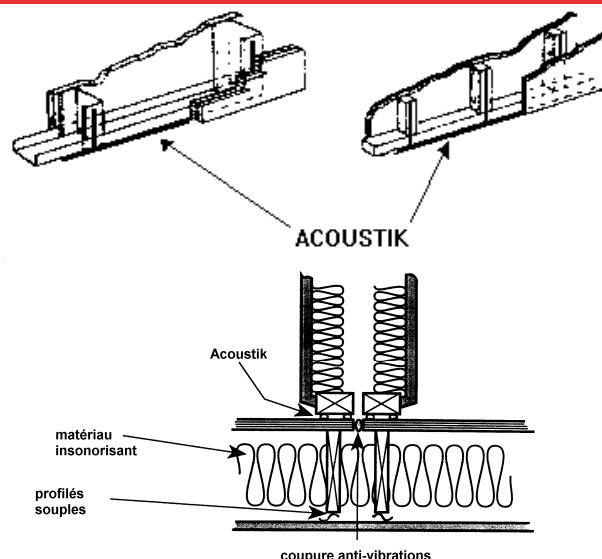
USAGES

Utilisation acoustique:

«ACOUSTIK» s'utilise pour insonoriser les joints cachés, les murs rideaux, les petites fissures entre le cadre des portes et la charpente, l'isolant rigide, les coupes-vapeur de polyéthylène, les joints entre le gypse et le plancher, le contour des boîtes électriques, etc., partout où l'on désire éviter la transmission d'air, d'humidité ou diminuer la transmission des sons aériens à travers le joint entre deux matériaux.

S'utilise sur le bois, gypse, métal, polystyrène, polyéthylène, etc.

«ACOUSTIK» est formulé pour l'insonorisation et l'obstruction de différents joints ou ouvertures de façon permanente.



Utilisation coupe-vapeur:

«ACOUSTIK» s'utilise aussi pour sceller les joints entre les coupes-vapeur de polyéthylène pour assurer la continuité pare-air et pare-vapeur.

REMARQUES: → Ne forme pas de peau et demeure collant de façon permanente;
→ N'est pas destiné à supporter l'immersion (réservoir) ou l'abrasion (circulation).

AVANTAGES

- ⇒ Qualité professionnelle.
- ⇒ Facile d'application même à base température.
- ⇒ Diminue la transmission des sons aériens.
- ⇒ Élimine les courants d'air.
- ⇒ Adhérence permanente
- ⇒ Facilite la pose d'un coupe-vapeur.
- ⇒ Peut être utilisé sur l'isolant de polystyrène.
- ⇒ Peut être appliqué sur les surfaces verticales ou horizontales, en surplomb, sans s'affaisser ou s'écouler.

ENTREPOSAGE ET TEMPÉRATURE D'APPLICATION

«ACOUSTIK» n'est pas détérioré par le gel. Toutefois, puisque sa viscosité augmente lors de l'abaissement de sa température, il est recommandé de l'entreposer dans un lieu sec dont la température se situe entre 5°C (40°F) et 30°C (85°F) afin que son utilisation soit constamment possible. Dans ces conditions, les cartouches non ouvertes se conserveront 3 ans.

«ACOUSTIK» peut être appliqué aussi bien l'hiver que l'été à une température comprise entre -15°C (5°F) et 30°C (85°F).

PRÉPARATION DE LA SURFACE

La surface doit être dans un état comme neuf, sèche, ferme et propre. Elle doit aussi être exempte de créosote, d'huile, de graisse, de cire, de silicone ou d'un produit de silicone, d'un produit d'asphalte ou de goudron (enduit, adhésif, etc.), de rouille, de toute matière lâche ou étrangère.

Si l'application du «ACOUSTIK» doit se faire à une température inférieure à 5°C (40°F), la surface doit avoir une température qui est supérieure au point de rosée d'au moins 3°C (5°F). Elle doit être libre de frimas et de glace.

APPRÊT REQUIS

«ACOUSTIK» ne requiert normalement aucun apprêt sur la plupart des matériaux de construction tels que: acier, acier galvanisé, aluminium naturel, peint ou anodisé, béton mûri (28 jours), isolant de polystyrène, feuilles de polyéthylène, fibre de verre, maçonnerie, surfaces peintes ou teintes dont le bois, vinyle (PVC) et une multitude de matériaux de construction habituels.

APPLICATION

Couper le bec de la cartouche à angle droit (90°), afin d'obtenir une ouverture de 6 mm (1/4 po.) de diamètre. Percer la membrane d'aluminium qui scelle la cartouche à l'intérieur du bec. Utiliser un fusil à calfeutrer et appliquer avec une pression uniforme et adéquate.



Pendant l'extrusion du «ACOUSTIK», l'angle entre le fusil et le joint à faire doit être d'environ 45°. S'éloigner du joint déjà fait tel qu'illustré.

RECOUVREMENT PAR CARTOUCHE

300 ml: 5,3 mètres linéaires (17,5 pieds linéaires);

800 ml: 14 mètres linéaires (46,5 pieds linéaires).

GUIDE TECHNIQUE

APPARENCE GÉNÉRALE:	Pâte homogène sans grumeau, facile à extruder.	
COULEUR:	Aluminium ou noir.	
COMPOSITION:	Caoutchoucs polymère synthétique, résines synthétiques (liant), pigments de couleurs, charges inertes (pigments), solvants (matières volatiles) et autres additifs.	
NETTOYANT (produit humide):	Utiliser de l'essence minérale.	
NETTOYANT (produit sec):	Utiliser un couteau à mastic et de l'essence minérale ou un autre solvant efficace; attention de ne pas affecter les autres surfaces avec un solvant trop fort.	
NETTOYANT (contact avec la peau):	Dès que possible, laver avec de l'huile minérale puis laver soigneusement avec de l'eau savonneuse et rincer.	
INFLAMMABILITÉ:	A l'application:	inflammable;
	sec:	combustible.
STABILITÉ AUX GELS ET DÉGELS:	«ACOUSTIK» n'est pas détérioré par le gel.	
MODE D'APPLICATION:	Fusil à calfeutrer.	
SAIGNEMENT:	Ne tache pas.	
NORMES:	«ACOUSTIK» est associé à la norme: CAN/CGSB-19.21-M87.	
TEMPÉRATURE DE SERVICE:	Minimum:	-30°C (-22°F);
	Maximum:	50°C (122°F).
PROPRIÉTÉ COUPE-VAPEUR:	La formulation du produit «ACOUSTIK» lui donne des propriétés coupe-vapeur.	
COV Réglementaire (excluant eau et solvants exemptés)	Inférieur à 4% (p/p)	

RESTRICTIONS

Demeure mou et collant de façon permanente.

Ne pas appliquer sur des surfaces gelées ou mouillées.

Doit être recouvert.

Ne peut être peint.

Le temps de séchage de «ACOUSTIK» dépend de la température, l'humidité relative et la ventilation.

La durée de vie en tablette est diminuée par un entreposage au-dessus de 25°C (80°F).

L'adhérence sur des matériaux qui ne sont pas spécifiquement mentionnés ne peut être garantie. Il est de la responsabilité du client d'effectuer ses propres tests de performance ou de consulter notre département technique.

MESURES DE SÉCURITÉ

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Lire la fiche signalétique du «ACOUSTIK» avant de l'utiliser.

Lorsque «ACOUSTIK» est utilisé à l'intérieur, bien ventiler la pièce vers l'extérieur pendant l'usage et le séchage du produit. Ne pas recycler l'air. Éviter d'utiliser dans un endroit où les solvants qui s'évaporent du «ACOUSTIK» pourraient affecter la nourriture ou tout autre produit sensible aux odeurs ou dans des résidences où ils pourraient incommoder les résidents.

«ACOUSTIK» contient des solvants inflammables. Ne pas fumer en utilisant le produit. Travailler dans des conditions aérées. Éliminer toutes sources d'étincelles, de flammes ou de chaleur intense du lieu de travail et près de ce lieu.

Élimination: Consulter votre municipalité pour disposer conformément à la réglementation.